



Le plagiat :

informer, sensibiliser et prévenir



À propos de cette publication

Pour la qualité de la formation

Pour l'Université Laval, l'intégrité est une valeur fondamentale. Présenter des données et des faits authentiques, exprimer des idées originales, citer ses sources et être honnête sont des savoir-faire et des savoir-être qui, au-delà des études universitaires, serviront nos étudiants sur le marché du travail et dans leur vie de citoyen. L'étudiant qui a recours à des pratiques comme le plagiat, pendant son parcours, n'acquiert pas les compétences fondamentales nécessaires pour l'avenir. Par le fait même, les enjeux entourant le phénomène du plagiat concernent directement la qualité de la formation des étudiants, voire la légitimité de leur diplôme.

Intéressé par le sujet, le Comité de valorisation de l'enseignement (CVE) de l'Université Laval a formé un groupe de travail et lui a donné pour mandat d'examiner les enjeux et les pratiques entourant le plagiat. À la suite de leurs recherches, les membres du groupe ont réalisé ce document, lequel fournit différentes pistes de réflexion. Celui-ci ne prétend pas dresser un portrait exhaustif de la situation dans les institutions d'enseignement supérieur; le sujet est vaste et d'innombrables ressources pertinentes sont déjà accessibles.

La publication *Le plagiat : informer, sensibiliser et prévenir* a donc été réalisée à la suite des discussions et des réflexions du comité pour informer et sensibiliser les membres de la communauté universitaire. Comme enseignant, vous pouvez contribuer à la prévention du plagiat en intégrant certains éléments à votre enseignement ou en utilisant quelques-unes des ressources suggérées dans les pages suivantes.



Informer
Humilité
Ingéniosité
Responsabilité
Honnêteté
Autonomie
Originalité

Sommaire

À propos de cette publication	2	Votre rôle et vos responsabilités comme enseignant	8	Vous soupçonnez un cas de plagiat?	13
Sommaire Qu'est-ce que le plagiat?	3	Outillez vos étudiants	9	Pour aller plus loin	15
Le plagiat	4	Connaître et faire connaître le cadre réglementaire de l'Université Laval	10	Remerciements	16
Pourquoi certains étudiants plagient-ils?	5	Prévenir le plagiat	11		

Qu'est-ce que le plagiat?

Le phénomène du plagiat peut se définir de plusieurs façons et prendre différentes formes. Cette définition englobe les principales facettes de ce phénomène :

« Le plagiat consiste à :

- **s'attribuer** les propos, les productions ou les idées d'autrui, sans citer la source ou l'auteur;
- **s'approprier** les contenus disponibles sur Internet, en format texte, audio, vidéo, image ou autre sans citer la source ou en paraphrasant de manière inadéquate;
- **agir de manière à contourner les règles** énoncées lors des travaux de session ou d'évaluation. »

sensibiliser

Équité

Intégrité intellectuelle

Prévenir

Connaissance
travail des autres

Rigueur

Le plagiat



Pratiques associées au copier-coller

- Copier le travail d'un étudiant ayant suivi le cours lors d'une session précédente.
- Réaliser un travail en mode copier-coller à partir de plusieurs sources non citées ou non contextualisées.
- Changer uniquement quelques mots et copier le texte intégralement (plagiat délibéré ou [paraphraser](#) de manière inadéquate).
- Citer en omettant les guillemets.
- Résumer sans attribuer l'idée à l'auteur.



Pratiques associées au plagiat lors d'activités d'évaluation

- Utiliser ou déposer un travail acheté ou téléchargé sur Internet.
- Prendre sur le Web un document ou une partie de document et le faire passer pour sien.
- Avoir recours à un outil de traduction en ligne ou traduire soi-même un document d'une tierce personne et le faire passer pour sien.
- Inventer une citation, des données ou des faits.
- Fabriquer ou falsifier des données ou des résultats de laboratoire ou de recherche.
- Remettre plusieurs copies d'un même travail, dans des cours différents, sans l'autorisation de l'enseignant.
- Copier un travail fourni à titre d'exemple par un collègue.
- Donner ou vendre à quelqu'un un travail déjà évalué ou non (pour qu'il le mette à son nom).
- Obtenir les questions ou les réponses avant un examen.
- Se faire remplacer par une autre personne lors d'un examen.
- Offrir, échanger ou recevoir de l'information pendant un examen.
- Profiter de ressources non autorisées au cours d'un examen.
- Copier ou tenter de tricher en regardant la copie d'un autre étudiant.

Pourquoi certains étudiants plagient-ils?



Plusieurs raisons peuvent mener un étudiant à plagier.

L'étudiant peut être amené à plagier parce qu'il :

- ne sait pas comment faire le travail demandé;
- a de la difficulté à s'organiser et à gérer son temps;
- a mal évalué la charge de travail ou n'arrive pas à établir des priorités parmi les tâches qu'il doit accomplir;
- a tendance à procrastiner et se retrouve coincé à la dernière minute;
- manque d'expérience en matière de bonnes pratiques;
- a l'impression qu'il est acceptable de citer sans utiliser les guillemets ou qu'il est suffisant de fournir des références ou une bibliographie;
- veut contourner les exigences; il pense que l'enseignant ne s'en rendra pas compte;
- vit une pression liée au souci de performance ou aux attentes de l'entourage familial;
- a peu d'intérêt pour le cours ou pour le champ d'études;
- ne perçoit pas la pertinence du cours dans sa formation;
- vise uniquement à obtenir la note de passage;
- n'a pas fait un choix définitif quant à l'orientation de ses études;
- veut défier l'autorité ou perçoit qu'il y a peu de conséquences au plagiat.

Une combinaison de facteurs

Dans la réalisation de leurs travaux, la plupart des étudiants ont de bonnes intentions. Selon différentes études, le plagiat résulte souvent d'une combinaison de facteurs.

Pour aller plus loin :

[La lutte contre le plagiat s'organise à l'Université](#)

Manque de connaissances en recherche documentaire

[Une étude sur les connaissances en recherche documentaire des étudiants entrant au 1^{er} cycle dans les universités québécoises](#) publiée par la CREPUQ en 2003 auprès de 3 000 étudiants précise que seulement 27,6 %¹ des répondants ont été en mesure de dire dans quelles situations il faut mentionner une référence et citer.

En fait, la plupart des étudiants savent qu'il faut utiliser les guillemets lorsqu'on reproduit mot à mot un paragraphe. Mais au-delà de cette pratique, plusieurs ne perçoivent pas que le fait de reformuler en ses propres mots (paraphraser) ou de s'inspirer des idées d'un auteur requiert également l'inclusion d'une référence.

Une étude réalisée en 2006 en France par les sociétés Le Sphinx Développement et Six Degrés auprès de 975 étudiants de divers établissements universitaires et de domaines variés (informatique, physique, biologie, sciences humaines, etc.) a montré que 97 % des étudiants emploient Internet comme source principale de documentation. Questionnés sur les avantages de se servir d'Internet comme ressource documentaire, les étudiants ont donné, en ordre d'importance :

- la rapidité d'accès aux informations (88 %);
- la variété des sources (77 %);
- la facilité de réutilisation des sources (36 %);
- la qualité des sources (15 %).

Ces résultats montrent clairement que le recours au Web dans la réalisation des travaux occupe une place considérable dans les habitudes des étudiants d'aujourd'hui².



¹ CONFÉRENCE DES RECTEURS ET DES PRINCIPAUX D'UNIVERSITÉS DU QUÉBEC. *Étude sur les connaissances en recherche documentaire des étudiants entrant au 1^{er} cycle dans les universités québécoises*, [En ligne], 2003. <http://bibvir2.uqac.ca/archivage/17670302.pdf> (Consulté le 22 décembre 2011).

² LE SPHINX DÉVELOPPEMENT et SIX DEGRÉS. *Les usages d'Internet dans l'enseignement supérieur : de la documentation au plagiat*, [En ligne], 2006. http://www.compilatio.net/files/sixdegres-sphinx_enquete-plagiat_fev06.pdf (Consulté en avril 2011).

À distance, triche-t-on davantage?

Peu d'études existent sur le phénomène du plagiat dans un contexte de formation à distance.

Selon un article de Callahan (2011)³, les étudiants qui suivent des cours en ligne ne trichent pas davantage que ceux qui suivent des cours dans une classe traditionnelle.

Sottile et Watson (2010)⁴ ont constaté que le plagiat est même légèrement plus fréquent dans une classe traditionnelle. Cela pourrait s'expliquer par le fait que les interactions sociales entre les étudiants pourraient, dans certains cas, faire en sorte que certains décident de plagier.

Par ailleurs, Stuber-McEwen, Wiseley et Hoggatt (2009)⁵ soulignent que, dans un contexte de cours en ligne, les étudiants ont la possibilité de travailler à leur rythme.

Cette autonomie les rendrait moins susceptibles de connaître la panique de dernière minute reliée à la production des travaux. Puisque bon nombre d'étudiants doivent se présenter en salle pour réaliser l'examen, ils auraient tendance à mieux se préparer pour la passation de l'examen.

Afin de prévenir le plagiat, l'enseignant pourrait envisager de réduire la pondération des examens en ligne et inclure d'autres tâches (ou types) d'évaluation⁶, notamment les travaux en équipe ou les productions écrites.

Quelques trucs...

N'hésitez pas à exploiter les fonctionnalités disponibles dans [monPortail](#) :

- Insérez la mention obligatoire au plan de cours, les extraits du Règlement disciplinaire ainsi qu'un hyperlien vers la définition et les formes de plagiat.
- Intégrez un module sur la prévention du plagiat, incluant les ressources et les activités de votre choix suggérées dans ce document. Ce module pourrait suivre immédiatement le plan de cours.
- Utilisez l'outil de sondage pour recueillir les perceptions des étudiants sur leur compréhension du plagiat. Réalisez cette activité en énonçant vos attentes et vos exigences relatives à la rédaction, aux méthodes de travail et aux normes de présentation des travaux.
- Utilisez le forum pour tenir une discussion sur le plagiat au cours de la première semaine de la session et suggérez des ressources aux étudiants.

Dans la classe virtuelle synchrone...

- Animez une discussion sur la perception des étudiants à propos de ce qui est acceptable ou non à l'égard du plagiat. Énoncez clairement ce qu'est le plagiat et les conséquences qui s'ensuivent (ex. : [Règlement disciplinaire](#), site de la [Faculté des sciences de l'administration \(FSA\)](#) consacré au plagiat).
- Formez des équipes de travail dans la classe virtuelle synchrone et prévoyez un moment de discussion entre les coéquipiers sur les sources et les références utilisées dans le travail à réaliser.
- Utilisez le partage d'applications pour présenter un site qui propose des moyens de prévenir le plagiat. Commentez certaines sections, attirez l'attention des étudiants sur certains points.
- Pour approfondir le sujet, consultez [Les pratiques et défis de l'évaluation en ligne](#). À la fin du chapitre 3, vous trouverez des suggestions d'exercices à faire avec les étudiants pour les sensibiliser au plagiat.

³ et ⁶ CALLAHAN, David. *Cheating in Online Courses: Is It Rampant?*, [En ligne], 2010.

⁴ SOTTILE, James et George Watson. « Cheating in the Digital Age: Do Students Cheat More in Online Courses? ». *Online Journal of Distance Learning Administration*, [En ligne], Volume XIII, Number I, Spring 2010, University of West Georgia, Distance Education Center.

⁵ HOGGATT, Susan, Donna Stuber-McEwen et Philip Wiseley. « Point, Click, and Cheat: Frequency and Type of Academic Dishonesty in the Virtual Classroom ». *Online Journal of Distance Learning Administration*, [En ligne], Volume XII, Number III, Fall 2009, University of West Georgia, Distance Education Center.

Votre rôle et vos responsabilités comme enseignant

Discutez-en entre collègues

La fraude et le plagiat font-ils l'objet de discussions dans votre département ou dans votre unité? Qu'il s'agisse d'une discussion informelle entre enseignants ou de l'initiative d'un comité de programme, les discussions entre collègues peuvent faire émerger de bonnes idées pour prévenir le plagiat et outiller vos étudiants.

Voici quelques suggestions de pratiques pédagogiques qui peuvent contribuer à prévenir le plagiat :

- Invitez des collègues à témoigner de ce qu'ils ont modifié dans leur enseignement afin de réduire les possibilités de plagiat.
- Faites un survol des outils et instruments à suggérer aux étudiants pour la réalisation des travaux longs. Si le contexte le permet, privilégiez certains outils et concertez-vous sur leur utilisation dans le programme.
- Invitez un représentant de la faculté ou un responsable du département à expliquer la démarche à suivre lorsqu'un cas de plagiat est soupçonné.

Informez, sensibilisez et prévenez

Sensibilisez vos étudiants au respect de la propriété intellectuelle dans les documents écrits et dans les contenus multimédias.

- Sensibilisez-les à l'importance de traiter l'information et de la réorganiser pour la mettre au service de leurs propos.
- Encouragez vos étudiants à miser sur des méthodes de travail intellectuel qui soutiennent la recherche d'information et la rédaction pour prévenir le copier-coller.
- Valorisez l'engagement personnel de l'étudiant quant à la rédaction des travaux.

Droits d'auteur et ressources pédagogiques

Soyez un modèle de probité en prenant soin de bien citer les auteurs, en affichant les sources et les références utilisées pour vos exposés et dans vos notes de cours.

Si vous concevez du matériel didactique et pédagogique, assurez-vous de vous conformer à la Loi sur le droit d'auteur (textes, images et multimédia, utilisation équitable des œuvres protégées).

Lien utile :

[Bureau du droit d'auteur de l'Université Laval](#)



Donnez
l'exemple!

Outillez vos étudiants

Parlez-en avec vos étudiants

Le premier cours de la session est en bonne partie destiné à la présentation du plan de cours. Prévoyez des moments d'interaction pendant cette première séance, en proposant une discussion sur le plagiat, par exemple :

- Demandez aux étudiants de formuler spontanément une définition du plagiat et comparez quelques propos. Profitez-en pour faire connaître vos exigences dans les travaux.
- Discutez à partir d'une mise en situation.
- Proposez une activité collective en demandant aux étudiants de répondre, par exemple, au [Quiz sur le plagiat](#). Commentez certaines questions pour établir des liens avec vos attentes ou les objectifs du cours.
- Proposez à vos étudiants de visiter le site du [Bureau des droits étudiants](#).



Présentez-leur des ressources

Dans tous les cours, particulièrement à la première session du programme, il importe de faire prendre conscience aux étudiants que la poursuite d'études universitaires nécessite des compétences de base, notamment en recherche documentaire et sur les manières de citer correctement les sources.

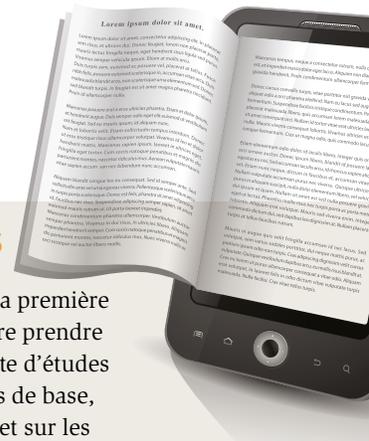
Quelques ressources fiables peuvent être indiquées dans le plan de cours ou dans un document complémentaire, dans la description d'un travail long, dans le forum ou dans le site de cours. Voici quelques outils pour vos étudiants et pour vous :

La bibliothèque offre plusieurs formations et tutoriels en ligne afin d'aider vos étudiants à la recherche documentaire, dont le tutoriel « [Citer ses sources et éviter le plagiat](#) ».

À la bibliothèque, vous trouverez [un conseiller attiré à votre discipline](#) qui pourra vous renseigner sur le type d'exercices qui peut être réalisé par les étudiants ainsi que sur le soutien et la formation qu'il est en mesure d'apporter.

- Un nouveau cours à distance est offert afin de faciliter les études universitaires à l'ère du numérique : [Rechercher et présenter l'information](#). Parlez-en!
- Le [Centre d'aide aux étudiants](#) offre des ateliers spécifiques pour les étudiants des cycles supérieurs et des conseils en ligne sur différents thèmes comme la gestion du temps et du stress, les méthodes de travail ou la conciliation travail-études. Vous pouvez placer cet hyperlien dans votre plan de cours.
- Dans certains cas, pourquoi ne pas suggérer à l'étudiant un cours pour renforcer ses habiletés et ses méthodes de travail intellectuel, comme le cours [Principes de logique](#)?
- Proposez un ouvrage méthodologique utilisé dans la discipline ou dans le domaine auquel les étudiants pourront se référer tout au long de leurs études de maîtrise ou de doctorat.
- Suggérez des sites Internet qui donnent accès à des images libres de droit comme :

[Le monde en images](#)



Connaître et faire connaître le cadre réglementaire de l'Université Laval

Objectifs généraux de formation

Les objectifs généraux de formation à l'Université Laval prévoient le développement de méthodes de travail appropriées, le développement de la pensée critique et le développement de l'expression orale et écrite (article 100 du Règlement des études).

L'atteinte de ces objectifs de formation suppose que les étudiants soient accompagnés, guidés, et qu'on leur propose des méthodes et des outils pour développer ces compétences fondamentales présentes dans tous les programmes de 1^{er} cycle.

Règlement des études

[Le Règlement des études de l'Université Laval](#), article 161, i et j, prévoit qu'une mention relative aux exigences du respect du droit d'auteur doit figurer dans le plan de cours. Le plan de cours doit également mentionner que l'étudiant qui commet une infraction au Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval dans le cadre du cours est passible des sanctions prévues dans ce règlement.

Règlement disciplinaire

Un étudiant reconnu avoir commis une infraction peut notamment recevoir la note d'échec pour le cours, être passible d'une mise en probation et même d'une suspension d'inscription à l'Université. Le cas échéant, le comité de discipline peut recommander le rappel du diplôme délivré par l'Université. Pour en savoir plus sur les infractions et les sanctions pouvant s'appliquer aux différentes formes de plagiat, consultez [les articles 29 à 44 du Règlement disciplinaire](#).

Mention obligatoire au plan de cours

La plupart des facultés ont déjà prévu un paragraphe-type qui est repris dans tous les plans de cours.

Renseignez-vous auprès de la direction de votre département ou de votre programme pour obtenir des détails sur la formulation utilisée.

Le commissaire aux infractions relatives aux études suggère d'inclure la mention suivante au plan de cours :

« Tout étudiant qui commet une infraction au Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval dans le cadre du présent cours, notamment en matière de plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement. Il est très important pour tout étudiant de prendre connaissance des articles 29 à 44 du Règlement disciplinaire. »





Quelques moyens

- Soyez un modèle de probité pour vos étudiants.
- Assurez-vous qu'une partie du travail consiste à rédiger son propre texte : faire référence à des exemples personnels rend le travail du plagiaire plus difficile⁷.
- Fournissez une vaste bibliographie constituant le bassin de ressources dans lequel l'étudiant devra puiser pour réaliser un travail.
- Dans la description d'un travail de session, indiquez un nombre maximum de ressources Internet autorisées et fournissez des exemples sur la manière de citer une source électronique.
- Dans la description d'un travail écrit individuel ou en équipe, précisez que toute communication entre les étudiants est interdites et que les questions concernant la réalisation du travail écrit doivent être posées à l'enseignant.
- Dans le plan de cours, suggérez un ouvrage méthodologique ou un cours de méthodologie à suivre en début de programme.
- Dans le plan de cours, précisez si les travaux d'équipe sont collectifs ou communs au sens de l'article 9 du Règlement disciplinaire.
- Rappelez vos attentes en ce qui a trait à la rigueur intellectuelle, à l'importance de bien citer les auteurs et de construire sa bibliographie selon les normes de la discipline, et ce, dès le début du programme d'études.
- En cours de session, demandez à l'étudiant de soumettre un plan de travail et une bibliographie commentée. Cette mesure incite les étudiants à ne pas retarder le travail de documentation⁸.
- À la mi-parcours du calendrier de travail, discutez en petits groupes de ce que les étudiants sont en train de faire. Demandez-leur leurs principales références.
- Demandez à l'étudiant de compléter un travail écrit par une présentation orale.
- Aux cycles supérieurs, lors des rencontres de suivi, exigez un compte rendu des lectures et des sources privilégiées pour soutenir la réflexion.
- Donnez une liste de sujets diversifiés⁹.
- Avec le consentement de l'étudiant concerné, montrez un exemple de travail d'une session antérieure illustrant ce qui est attendu ou, au contraire, ce qui est à éviter.
- Si le contexte le permet, proposez des sujets de recherche pointus et empiriques. Établissez des objectifs clairs, en précisant par exemple que les observations et les opinions personnelles, puis la comparaison de résultats font partie de la démarche¹⁰.
- Prévoyez une rotation des sujets dans les travaux écrits; les plagiaires auront davantage de difficulté à dénicher du matériel favorisant le plagiat¹¹.
- Remettez une liste de vérification dans laquelle apparaissent des éléments sur la qualité de la rédaction et sur l'usage des citations et des références.
- Imposez certains ouvrages de référence pour la réalisation d'un travail. L'année suivante, imposez d'autres ouvrages de référence, même si les consignes du travail demeurent semblables.

⁷ PERREAULT, Nicole. « Le plagiat et autres types de triche scolaire à l'aide des technologies : une réalité, des solutions ». *Profweb*, [En ligne], le 17 janvier 2007.

<http://www.profweb.ca/publications/dossiers/le-plagiat-et-autres-types-de-triche-scolaire-a-l-aide-des-technologies-une-realite-des-solutions> (Consulté le 4 janvier 2012).

⁸ HARRIS, R. A. *The Plagiarism Handbook: Strategies for Preventing, Detecting, and Dealing with Plagiarism*. Los Angeles, Californie, Pyczak Publishing, 2001, 208 pages.

^{9, 10 et 11} Les suggestions données dans la section « Quelques moyens de prévenir le plagiat » proviennent entre autres des sources suivantes : Harris, Carroll et Perreault sur *Profweb*.



Lors des examens

- Formulez clairement ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas pendant la réalisation d'un examen.
- Le jour de l'examen, assignez vous-même les places aux étudiants¹². Vous pouvez utiliser la configuration du local de classe de manière optimale et déjouer, le cas échéant, les plans d'un ou deux plagiaires.
- Dans le cas où l'examen se déroule simultanément dans différents lieux, donnez des consignes claires et identiques aux surveillants en salle et assurez-vous que le ratio est adéquat.
- Dans les consignes de l'examen, rappelez que les téléphones intelligents et autres outils technologiques sont interdits pendant l'examen, sauf indication contraire de votre part.
- Variez vos questions d'une session à l'autre : si vous donnez les mêmes examens depuis quelques années, il y a de bonnes chances que vos étudiants en possèdent des copies¹³.
- Le simple fait d'inverser l'ordre des questions d'un examen réduirait les risques de fraude de 25 %¹⁴.
- Augmentez le nombre d'évaluations en classe et diminuez le nombre de tests maison.
- Faites un rappel des éléments du Règlement disciplinaire concernant la tricherie dans les examens, [article 29 à 44](#). Le fait de prévenir les étudiants des conséquences du plagiat avant la tenue d'un examen réduirait les risques de plagiat de 12 %¹⁵.
- Dans les consignes d'examen, demandez aux étudiants de fermer complètement leur téléphone, de le ranger dans leur sac fermé et de déposer tout leur matériel, y compris leur manteau à l'avant de la classe (lorsque cela est possible).
- Lors des examens, assurer une surveillance active des étudiants afin d'identifier les étudiants qui utilisent leurs téléphones, montres intelligentes ou autres outils pour tricher.



¹² UNIVERSITÉ MCGILL, *Prevent cheating on exams*, [En ligne], mis à jour le 14 novembre 2011.

<http://www.mcgill.ca/students/srr/honest/staff/exam/> (Consulté le 3 janvier 2012).

¹³ PERREAULT, Nicole. « Le plagiat et autres types de triche scolaire à l'aide des technologies : une réalité, des solutions ». *Profweb*, [En ligne], le 17 janvier 2007.

<http://www.profweb.ca/publications/dossiers/le-plagiat-et-autres-types-de-triche-scolaire-a-l-aide-des-technologies-une-realite-des-solutions> (Consulté le 4 janvier 2012).

¹⁴ KERTVLIET, Joe et Charles L. Sigmund. « Can We Control Cheating in the Classroom? ». *The Journal of Economic Education*, 30, numéro 4, Automne 1999, 331 pages.

¹⁵ SELINGO, Jeffrey. « The Cheating Culture ». *PRISM* (American Society for Engineering Education), [En ligne], September 2004, volume 14, number 1. http://www.prism-magazine.org/sept04/feature_cheating.htm (Consulté 3 janvier 2012).

Vous soupçonnez un cas de plagiat?

Quelques éléments à surveiller

Vous avez des doutes à l'égard de l'authenticité d'un document qui vous a été remis?

Dans un ouvrage largement diffusé et reconnu en enseignement supérieur, Carroll (2007)¹⁶ suggère de porter attention à quelques éléments au moment de lire ou de corriger un travail. Voici quelques signes auxquels demeurer attentif :

- Le sujet est traité indirectement ou au contraire traité d'un aspect très pointu.
- Le ton du travail ne correspond pas à ce que vous connaissez de l'étudiant. Par exemple, il utilise un niveau très recherché dans le traitement du sujet ou dans le niveau de langage.
- La présence d'une adresse URL en haut de la page.
- Le document ressemble à un travail soumis par d'autres étudiants.
- La bibliographie réfère à du matériel qui n'est pas aisément accessible (ex. : adresses URL non valides, titres et auteurs qui ne vous sont pas du tout familiers, éditeurs non reconnus dans le domaine).
- La bibliographie ne reflète pas le contenu abordé dans le cours ou les références remontent à ce qui était indiqué dans votre ancien plan de cours.

Logiciels de détection de plagiat

Les logiciels de détection de plagiat sont de plus en plus utilisés par les établissements scolaires. Ce type de logiciel vise à comparer des travaux avec une banque de travaux numériques existants, des contenus disponibles sur le Web ou différentes publications.

Trucs, astuces et solutions

Au Québec, Mme Nicole Perreault est animatrice du Réseau de répondantes et de répondants TIC (REPTIC). Elle a publié, animé et écrit différentes communications au sujet du plagiat.

Consultez le dossier suivant publié dans Profweb :

[Le plagiat et autres types de triche scolaire à l'aide des technologies : une réalité, des solutions.](#)



¹⁶ CARROLL, Jude. *A Handbook for Deterring Plagiarism in Higher Education*, 2^e édition, Oxford: Oxford Center for Staff and Learning Development, 2007, 128 pages.

Signaler un cas de plagiat

L'enseignant a l'obligation de signaler un cas de plagiat si des indices laissent croire qu'un étudiant a commis une infraction.

Votre rôle consiste uniquement à signaler les faits ou rapporter les événements aux autorités. Le commissaire aux infractions relatives aux études ou encore le comité disciplinaire évalueront s'il y a eu plagiat. Le cas échéant, ce sont eux qui déterminent les sanctions.

Selon l'article 91 du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, une personne en autorité qui a des motifs raisonnables de croire qu'un étudiant est ou a été partie à une infraction signale l'infraction dans les plus brefs délais :

- a) au dirigeant (Doyen) ou à son délégué, s'il s'agit d'une infraction relative aux études;
- b) au commissaire aux infractions, s'il s'agit d'une infraction au bon ordre.

Le dirigeant ou son délégué doit ensuite transmettre au commissaire tous les renseignements et les éléments de preuve qu'il détient, dans les plus brefs délais.

Pour obtenir
du soutien,
communiquez avec
votre direction
facultaire.

Pour aller plus loin

Liens utiles

[Bibliothèque de l'Université Laval](#)

[Bureau des droits étudiants de l'Université Laval](#)

[Centre d'aide aux étudiants de l'Université Laval](#)

[Copibec](#) – Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction

[Compilatio](#) – Veille et détection de plagiat sur Internet

[Le monde en images](#)

[Office de la propriété intellectuelle du Canada](#)

[Règlement des études de l'Université Laval](#)

[Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval](#)

[Service de reprographie de l'Université Laval](#)

Références

BERGADAÀ, Michèle. *Internet : Fraude et déontologie selon les acteurs du monde universitaire*, [En ligne], mis à jour le 25 octobre 2010.

<http://responsable.unige.ch/index.php> (Consulté le 6 avril 2010).

CALLAHAN, David, *Cheating in Online Courses : Is It Rampant?*, [En ligne], 2010. (Consulté le 3 janvier 2012).

CARROLL, Jude. *A Handbook for Deterring Plagiarism in Higher Education*, 2^e édition, Oxford: Oxford Center for Staff and Learning Development, 2007, 128 pages.

CAUCHY, Clairandrée. « Copiez, collez! 50 % des étudiants ont déjà plagié. Assez, c'est assez, mais que faire? ». *Le Devoir.com*, [En ligne], le 11 avril 2009.

<http://www.ledevoir.com/societe/education/245210/copiez-collez>

CONFÉRENCE DES RECTEURS ET DES PRINCIPAUX D'UNIVERSITÉS DU QUÉBEC. *Étude sur les connaissances en recherche documentaire des étudiants entrant au 1^{er} cycle dans les universités québécoises*, [En ligne], 2003. (Consulté le 22 décembre 2011).

CONFÉRENCE DES RECTEURS ET DES PRINCIPAUX D'UNIVERSITÉS DU QUÉBEC. *Les logiciels de détection de similitudes : une solution au plagiat électronique?, Rapport du Groupe de travail sur le plagiat électronique*, 2 décembre 2011, 28 pages.

CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (Canada) et autres. *Le droit d'auteur... ça compte! Quelques questions et réponses à l'intention du personnel enseignant*, 2^e édition, [En ligne], 2005.

DALHOUSIE UNIVERSITY. *Academic Integrity*, [En ligne].

<http://academicintegrity.dal.ca/index.php>, (Consulté 4 janvier 2012).

HARRIS, R. A. *The Plagiarism Handbook: Strategies for Preventing, Detecting, and Dealing with Plagiarism*. Los Angeles, Californie, Pyczak Publishing, 2001, 208 pages.

HOGGATT, Susan, Donna Stuber-McEwen et Philip Wiseley. *Point*, « Click, and Cheat: Frequency and Type of Academic Dishonesty in the Virtual Classroom ». *Online Journal of Distance Learning Administration*, [En ligne], Volume XII, Number III, Fall 2009, University of West Georgia, Distance Education Center.

KERTVLIET, Joe et Charles L. Sigmund. « Can We Control Cheating in the Classroom? ». *The Journal of Economic Education*, 30, numéro 4, Automne 1999, 331 pages.

MARQUIS, Daniel. « Les droits d'auteur et l'utilisation pédagogique d'Internet ». *Profweb*, [En ligne], le mardi 6 septembre 2005, mis à jour le vendredi 24 avril 2009. (Consulté le 20 mars 2010).

PECH, Marie-Estelle. « La lutte contre le plagiat s'organise à l'université ». *Lefigaro.com*, [En ligne].

<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2011/03/22/01016-20110322ARTFIG00781-la-lutte-contre-le-plagiat-s-organise-a-l-universite.php> (Consulté le 29 mars 2012).

Références (suite)

- PECH, Marie-Estelle. « Triche : un prof de français piège ses élèves sur le Net ». *Lefigaro.com*, [En ligne]. <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2012/03/23/01016-20120323ARTFIG00454-triche-un-prof-de-francais-piege-ses-eleves-sur-le-net.php> (Consulté le 29 mars 2012).
- PERREAULT, Nicole. « Le plagiat et autres types de triche scolaire à l'aide des technologies : une réalité, des solutions ». *Profweb*, [En ligne], le 17 janvier 2007. (Consulté le 4 janvier 2012).
- SELINGO, Jeffrey. « The Cheating Culture ». *PRISM (American Society for Engineering Education)*, [En ligne], September 2004, volume 14, number 1. http://www.prism-magazine.org/sept04/feature_cheating.htm (Consulté 3 janvier 2012).
- SOTTILE, James et George Watson. « Cheating in the Digital Age: Do Students Cheat More in Online Courses? » *Online Journal of Distance Learning Administration*, [En ligne], Volume XIII, Number I, Spring 2010, University of West Georgia, Distance Education Center.
- THIBAudeau, Victor. *Les 88 clés : Pour identifier dans un texte un problème de logique ou d'expression de la pensée*, Université Laval, [En ligne], mai 2008. <http://www.fp.ulaval.ca/88clefs/francais/index.html> (Consulté le 15 février 2010).
- UNIVERSITÉ BISHOP. *Policy on Academic Integrity*, [En ligne]. (Consulté le 24 mars 2010).
- UNIVERSITÉ CONCORDIA. *Academic Integrity, What is Plagiarism*, [En ligne]. (Consulté le 23 mars 2010).
- UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL. *Intégrité, fraude et plagiat*, [En ligne]. (Consulté le 23 mars 2010).
- UNIVERSITÉ DU QUÉBEC. *Respecter les droits d'auteur - un préalable*, [En ligne]. (Consulté le 6 avril 2010).
- UNIVERSITÉ D'OTTAWA. Faculté des arts et Faculté des sciences sociales, *Attention au plagiat!*, 1^{re} édition, 1999, [En ligne]. (Consulté en février 2010).
- UNIVERSITÉ LAVAL. FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ADMINISTRATION. *Conséquences du plagiat* [En ligne]. (Consulté le 4 janvier 2011).
- UNIVERSITÉ MCGILL, *Prevent cheating on exams*, [En ligne], mis à jour le 14 novembre 2011. <http://www.mcgill.ca/students/srr/honest/staff/exam/> (Consulté le 3 janvier 2012).

Remerciements

Merci aux membres du Comité de valorisation de l'enseignement (CVE) et à son président, M. Serge Talbot, aux membres du Groupe de travail contre la fraude et le plagiat (GTFP) : Nadir Belkhiter, Renée Claude Bilodeau, Martin Bonneau (CADEUL), Jean-Benoît Caron, Anne Dionne. Merci également aux collaboratrices et aux collaborateurs suivants pour leur contribution : Louise Arsenault, Alain Faucher, Nicolas Gagnon, André Gascon, Manon Paquette, Claude Potvin, Jean-Claude Royer, Hélène Servais, Amélie Trépanier, Judith Savoie, Mélissa Touzin.